



Guide

Avis à la batellerie

Guide Edition 2005

Avis à la batellerie

Sommaire

1.	Généralités	3
1.1	Objet	3
1.2	Définitions	3
1.3	Historique et objectif de la standardisation	3
1.4	Caractéristiques du standard international pour les avis à la batellerie	4
2.	Standard international pour les avis à la batellerie	5
2.1	Objet	5
2.2	Base juridique	5
2.3	Edition actuelle	5
2.4	Structure du standard	5
3.	Moyens de diffusion	6
3.1	Services de consultation	6
3.2	Services de diffusion	7
3.3	Echange de données sur le plan international entre les administrations	8
4.	Contenu des avis à la batellerie	9
4.1	Spécifications pour les Codes Objet des voies navigables et les avis relatifs au trafic	10
4.2	Spécifications pour les Codes Glace des avis relatifs à la glace	11
5.	Mise en oeuvre des avis à la batellerie	12
5.1	Autriche	12
5.2	Belgique	12
5.3	France	12
5.4	Allemagne	13
5.5	Pays-Bas	13
5.6	République slovaque	13
5.7	Suisse	13
Annexe		
	Coordonnées des administrations compétentes des voies navigables	14

1 Généralités

1.1 Objet

Le standard international pour les avis à la batellerie vise à promouvoir le recours aux technologies d'information modernes à bord de bateaux de navigation intérieure et notamment la diffusion des avis à la batellerie par les Services d'Information Fluviale (SIF). La diffusion des avis à la batellerie indépendamment des frontières et zones linguistiques améliore les performances économiques et la sécurité de la navigation intérieure. Un standard international est nécessaire pour garantir une diffusion efficace et fiable des avis à la batellerie par les Services d'information Fluviale.

1.2 Définitions

On appelle **Avis à la Batellerie** (*notices to Skippers*), le standard international pour la diffusion d'avis à la batellerie sur les voies de navigation intérieure, tel que défini par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR).

Avis relatifs aux voies navigables et au trafic (*fairway and trafic related messages*), les avis contenant des informations relatives à des secteurs d'une voie navigable ou contenant un objet.

Avis relatifs aux hauteurs d'eau (*water level related message*), les avis contenant des informations relatives à la hauteur d'eau, à la plus faible profondeur mesurée, au tirant d'air, à l'état des barrages, au débit, au régime de débit, aux prévisions concernant la hauteur d'eau, aux prévisions concernant la plus faible profondeur prévue ou aux prévisions concernant le débit.

Les **avis de glace** (*ice message*), les avis relatifs à la présence de glace.

XML ou Extended Markup Language (*langue élargie d'identification*), un sous-groupe du SGML (Standard Generalised Markup Language, ISO 8879 : 1986 (E), dans la version modifiée et corrigée) destiné à être utilisé sur Internet.

1.3 Historique et objectif de la standardisation

Les avis à la batellerie font partie des modes d'information les plus répandus en navigation intérieure. Dans le passé, ils étaient diffusés par OUC, par écrit, par affichage ou par télécopie. Au cours des dernières années, la plupart des Etats ont mis en place des services Internet. Toutefois, les services existants ne diffusent leurs informations que dans leur langue nationale respective. Si ceci paraît acceptable sur un fleuve tel que le Rhin où ne sont parlées que trois langues, cette situation soulève de nombreux problèmes à l'échelle européenne. Ainsi, un batelier naviguant sur le Danube devrait être en mesure de comprendre des avis rédigés en allemand, slovaque, hongrois, croate, serbe, bulgare, roumain et russe. Cette situation rend indispensable l'application d'un standard assurant une traduction automatisée des principales informations relatives à la sécurité.

En raison du nombre très élevé des avis à la batellerie et des importantes différences grammaticales entre les langues, il s'est avéré impossible d'assurer la traduction grammaticalement correcte de phrases entières. C'est pourquoi il a été décidé de limiter les informations à des formules standardisées (Format de code, par ex. Restriction "Interdiction de dépasser").

Les informations relatives aux restrictions et retards sont consultées non seulement par les bateliers de la navigation intérieure, mais aussi dans le cadre d'applications destinées à la planification des voyages. La standardisation permet également de produire des données compatibles avec les systèmes de lecture automatisée et directement accessibles à de telles applications.

1.4 Caractéristiques du standard international pour les avis à la batellerie

Le standard international pour les avis à la batellerie offre un format de données standardisé pouvant être utilisé pour la diffusion d'avis par Internet (Pull-Services) ou par courrier électronique (Push-Services).

La teneur des avis est codée en fichiers XML compatibles avec la lecture automatisée, lesquels peuvent être utilisés en liaison avec des applications logicielles telles que les planificateurs de route ou les systèmes ECDIS intérieur à bord des bateaux ou en liaison avec des pages internet. L'information codée peut être utilisée directement, par exemple pour les calculs nécessaires à la planification de voyages, mais elle peut aussi être traduite puis affichée dans la langue de l'utilisateur. Les tableaux de référence du standard contiennent 11 langues, ce qui garantit au batelier la possibilité de comprendre les avis à la batellerie diffusés sur les principales voies de navigation intérieure européennes.

2. Standard international pour les avis à la batellerie

2.1 Objet

La standardisation des avis à la batellerie doit

- assurer la traduction automatique des principales informations contenues dans les avis dans toutes les langues des Etats participants,
- mettre à disposition une structure harmonisée des données dans tous les Etats participants, afin de faciliter l'intégration des avis dans les systèmes de planification des voyages,
- mettre à disposition un standard pour les informations relatives aux hauteurs d'eau,
- assurer la compatibilité avec la structure des données utilisées par le système ECDIS intérieur afin de faciliter l'intégration des avis à la batellerie dans ledit système,
- faciliter l'échange de donnée entre les différents Etats.

L'objectif est d'améliorer le niveau de sécurité et d'efficacité sur les voies de navigation intérieure, ce qui contribue également à la protection de l'environnement. Parallèlement, l'ECDIS intérieur doit permettre de réduire la charge de travail liée à l'activité de navigation par rapport aux systèmes d'information traditionnels.

2.2 Base juridique

- Résolution de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin du 28 mai 2004 : "Notices to Skippers – International Standard" (Avis à la batellerie - Standard international) (Résolution 2004-I-17).

2.3 Edition actuelle

L'édition actuelle 1.0 du 28 mai 2004 peut être consultée sur le site Internet de la CCNR : www.ccr-zkr.org.

Elle contient :

- le texte en anglais, néerlandais, français et allemand,
- les tableaux de référence en 11 langues,
- le schéma XML,
- des exemples d'application.

2.4 Structure du standard

Le standard comporte des annexes :

- un récapitulatif des éditions,
- une définition XML avec les structures des avis,
- des précisions relatives aux "Tags" (champs) (éléments structurants des avis),
- des précisions relatives aux Codes (teneur standardisée des messages),
- annexe A : Les tableaux de référence avec les Codes et leur traduction en 11 langues,
- annexe B : Le schéma XML des avis,
- annexe C : Des exemples de mise en œuvre dans les différents Etats.

3. Moyens de diffusion

Les Avis à la batellerie conformes à ce standard peuvent être diffusés par Internet (Pull-services, services de consultation) ou par courrier électronique (Push-services, services de diffusion).

3.1 Services de consultation

Les services Internet devraient offrir les choix suivants :

- sélection d'un secteur spécifique d'une voie navigable ou d'un secteur de voie navigable spécifique délimité par l'indication des points kilométriques de début et de fin,
- indication d'une durée de validité et
- indication de la date de diffusion de l'avis.

Les avis peuvent être présentés sous les formes suivantes :

- texte intégral, composé à partir d'une trame et d'éléments standardisés en anglais, néerlandais, français ou allemand,
- tags avec valeurs, en anglais, néerlandais, français, allemand, slovaque, hongrois, croate, serbe, bulgare, roumain ou russe.

Avis à la batellerie

P.K. de :

Slow akische Grenze	▼	1872.700
---------------------	---	----------

à :

Deutsche Grenze	▼	2223.150
-----------------	---	----------

Avis valable en :

Österreich (AT)	▼
-----------------	---

Actuellement, seules les informations diffusées pour l'Autriche sont disponibles. Plusieurs autres Etats préparent actuellement l'introduction de services comparables. L'intégration de ces avis se trouve en phase de planification.

Durée de validité :
(du JJ.MM.AAAA)

03	02	2005
----	----	------

Durée de validité :
(au JJ.MM.AAAA)

03	03	2005
----	----	------

à partir de la date de publication :
(JJ.MM.AAAA)

--	--	--

Nature de l'avis :

- Avis relatif à la voie navigable
- Avis relatif aux hauteurs d'eau
- Avis de glace

Format du texte

- Texte intégral
 - Format de Code
- Deutsch (DE)

<input type="button" value="submit query"/>	<input type="button" value="clear form"/>
---	---

Figure 1, exemple de menu à choix multiples pour l'affichage sur Internet

Les avis peuvent être téléchargés

- en texte intégral,
- en tant que tags avec valeurs ou
- en tant que fichier XML de volume minimal et permettant la lecture automatisée, qui peut être traduit dans la langue maternelle sur la base des tableaux de référence après enregistrement par une application de réception (receiving application - un logiciel spécifique pour les avis à la batellerie), ou qui peut être utilisé pour différents calculs par l'intégration à une application destinée à la planification des voyages.

3.2 Services de diffusion

Les avis conformes à ce standard peuvent être diffusés par courrier électronique (sur abonnement)





- en texte intégral,
- en tant que tags avec valeurs ou
- en tant que fichier XML de volume minimal et permettant la lecture automatisée, qui peut être traduit dans la langue maternelle sur la base des tableaux de référence après enregistrement par une application de réception (un logiciel spécifique pour les avis à la batellerie), ou qui peut être utilisé pour différents calculs par l'intégration à une application destinée à la planification des voyages.

Abonnement au service de courriel :

Courriel :

Nom :*

Société :

Format du texte Texte intégral    

Format de Code

Avis :* XML (version pour la lecture automatisée)¹

Avis relatif à la voie navigable

Avis relatif aux hauteurs d'eau

Avis de glace

Résiliation de l'abonnement :

Courriel:*

* = champs obligatoires

¹ = format destiné à l'intégration automatique des avis dans les applications logicielles telles que BCIS ou ECDIS intérieur

Figure 2, exemple de formulaire pour l'abonnement au service de courrier électronique

3.3 Echange de données sur le plan international entre les administrations

L'échange de données entre les autorités est recommandé. Toutes les autorités qui utilisent ce standard peuvent intégrer dans leurs propres services les informations provenant d'autres autorités et Etats. Les parties concernées par les échanges de données (autorités) peuvent convenir directement entre-elles d'une procédure pour la communication d'informations en utilisant les services de consultation et de diffusion.

4. Contenu des avis à la batellerie

Les avis à la batellerie sont des avis contenant des informations nautiques destinées aux bateliers, concernant par exemple un objet géographique ou un secteur de la voie navigable.

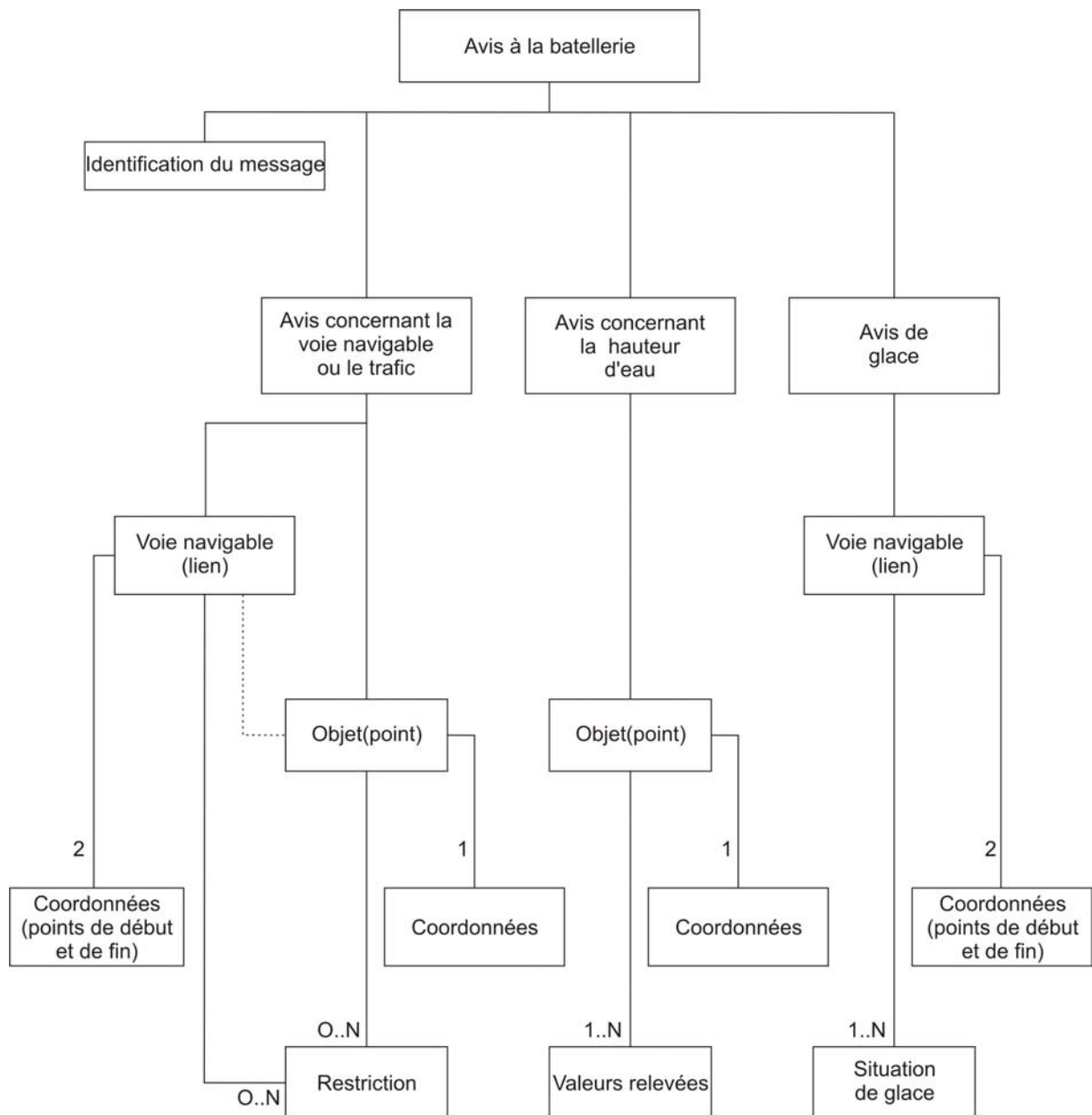


Figure 3, structure de l'avis

Un avis standardisé au format XML comporte quatre sections différentes :

- identification,
- avis concernant la voie navigable ou le trafic,
- information relative à la hauteur d'eau,
- information relative à la glace.

Normalement, un avis ne comporte que deux sections complétées : la section Identification et au moins une des sections suivantes : "information relative à la voie navigable et au trafic", "information relative à la hauteur d'eau", "information relative à la glace".

4.1 Spécifications pour les Codes Objet des voies navigables et les avis relatifs au trafic

L'interruption	<p>Lorsque plus aucune forme de navigation n'est possible pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• tous les sas d'une écluse,• tous les passages sous un pont,• un point précis de la voie navigable,• un secteur précis de la voie navigable.
Interruption partielle	<p>Lorsque la navigation est limitée :</p> <ul style="list-style-type: none">• par la fermeture d'un ou plusieurs sas d'une écluse, au moins un sas restant opérationnel,• par la fermeture d'un ou plusieurs passages sous un pont, au moins un passage restant utilisable,• par une restriction en un point donné de la voie navigable, la voie navigable demeurant partiellement utilisable.
Retard	<p>Lorsqu'un obstacle retarde la navigation au passage d'un pont, d'une écluse ou d'un secteur de la voie navigable, avec des données relatives au début et à la fin de la restriction.</p> <p><i>Par ex. : Retard de deux heures au maximum le 13 novembre de 08:00 heures à 17:00 heures.</i></p> <p><i>Codage :</i></p> <p><i>date_start: 20021113</i> <i>date_end: 20021113</i> <i>time_start: 0800</i> <i>time_end: 1700</i> <i>limitation_code: Retard</i> <i>position_code: totalité</i> <i>value: 2</i></p>
Interruption de service	<p>Lorsqu'un pont mobile n'est pas opérationnel sur une période donnée. Cette période devrait être comprise dans la période normale de fonctionnement. L'interruption de service d'une écluse implique une interruption ou un retard. En cas d'interruption de service d'un pont mobile, le passage sous le pont reste possible. Si tel n'est pas le cas, il s'agit d'une interruption.</p>
Fonctionnement modifié	<p>Lorsque les horaires habituels de service d'une écluse ou d'un pont sont modifiés.</p> <p>Une limitation des horaires de service d'une écluse se traduit en général par une interruption.</p> <p>Lorsqu'une écluse est généralement en service de 06:00 heures à 20:00 heures et que ces horaires sont limités à un fonctionnement de 10:00 heures à 14:00 heures, il s'agit d'une interruption de 14:00 heures à 20:00 heures.</p> <p>Une limitation des horaires de service d'un pont se traduit en général par une "interruption de service".</p>

Longueur du bateau	Lorsque la longueur maximale généralement admise ou possible sur un secteur donné est réduite pour la navigation de passage. Ceci concerne généralement les écluses (sas partiellement disponible).
Largeur disponible	Lorsque la largeur maximale normalement disponible pour la navigation de passage est réduite en en point donné. Il s'agit généralement de travaux sur un pont ou une écluse. Ce Sujet est aussi utilisé lorsque la largeur disponible du chenal navigable est réduite, même lorsque ceci n'a pas d'incidence sur la largeur maximale disponible de la voie navigable.
Hauteur du bateau	Lorsque la hauteur normalement disponible pour la navigation de passage est réduite en en point donné.
Tirant d'air	S'applique aussi lorsque le tirant d'air est limité localement par des engins de révision.
Tirant d'eau du bateau	Lorsque le tirant d'eau normalement disponible pour la navigation de passage est réduit en en point donné.
Profondeur disponible	Lorsque la profondeur disponible est modifiée. Ceci n'a pas d'incidence directe sur le tirant d'eau maximal.
Interdiction d'accostage	Lorsqu'il est interdit d'accoster en en point donné de la voie navigable.
Modification de la signalisation	par ex. lorsque la signalisation nautique est modifiée, par exemple les bouées, balises, feux, panneaux etc.
Travaux	Autres activités sur ou à proximité de la voie navigable, lorsque celles-ci ne font pas partie des Sujets énumérés.
Travaux de dragage	Travaux de dragage pour lesquels aucun autre Sujet n'est applicable.
Manœuvres militaires	Manœuvres militaires pour lesquelles aucun autre Sujet n'est applicable.
Manifestations festives	Manifestations (compétitions, feux d'artifice etc.) pour lesquelles aucun autre Sujet n'est applicable.
Annonce	Toutes les autres informations pour lesquelles aucun autre Sujet (structuré) n'est applicable.
Annulation de l'avis	L'information doit être publiée avec le numéro de version de l'information d'origine.

Lorsque plusieurs Sujets sont applicables pour une seule information, on retient la restriction la plus importante pour la navigation.

4.2 Explications relatives aux codes de glace

L'épaisseur indiquée dans la colonne 2 du "ice_condition_code" (Code de glace) ne concerne que l'épaisseur moyenne constatée. Le choix du code pour une situation donnée doit être basé sur la description.

5. Mise en oeuvre des avis à la batellerie

5.1 Autriche

Le Ministère du transport, de l'innovation et de la technologie de la république d'Autriche, Administration supérieure de la navigation, propose des avis à la batellerie conforme au standard sur son site Internet www.doris.bmvit.gv.at.

Ces avis peuvent être affichés en texte intégral en allemand, anglais, français et néerlandais ainsi que sous forme de "tags" avec leur équivalent dans les onze langues prises en compte par le standard.

Le site Internet offre également la possibilité de s'abonner à un service de courriel. Ce service de courriel propose également les avis au format XML pour la lecture automatisée.

Les autorités compétentes d'autres Etats ainsi que des entreprises privées peuvent y intégrer les informations émanant de leurs propres services.

Actuellement, le site Internet ne propose que des informations relatives aux voies navigables et au trafic ainsi que des avis de glace. Les informations relatives aux hauteurs d'eau seront ajoutées ultérieurement.

5.2 Belgique

Voies navigables de Wallonie

L'administration générale des voies navigables publie déjà des avis à la batellerie et le "Journal du transport par voie de navigation intérieure" contient des informations relatives aux régimes de débit, barrages, restrictions etc.

Ces informations sont diffusées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie aux services compétents. Elles sont également diffusées par radio, télévision et Internet.

Les publications actualisées et les informations qu'elles contiennent seront adaptées au standard international "Avis à la batellerie" et seront diffusées par Internet et par courriel. La possibilité de développer un serveur SIF spécifique est actuellement examinée dans le cadre de la mise en œuvre de la directive SIF.

Les études et les développements applicatifs débiteront en 2005 et le nouveau modèle d'Avis à la batellerie pour la Wallonie" fera probablement l'objet d'essais au cours de la même année.

5.3 France

Voies Navigables de France (VNF) propose des avis a la batellerie conformes au standard sur son site Internet www.vnf.fr. Le projet "Avis à la batellerie" a été lancé en juin 2003.

Il propose des informations géographiques ainsi que des informations actualisées relatives aux restrictions (modifications des hauteurs d'eau) et aux interruptions de la navigation.

L'information est consultable par localisation, bief ou voie d'eau.

Les informations sont actuellement diffusées par courriel et par télécopie. A partir de fin 2005, les informations seront également diffusées par SMS et par courriel avec des pièces jointes au format XML.

5.4 Allemagne

L'administration allemande de l'eau et de la navigation proposera des avis à la batellerie basés sur ce standard sur son site internet www.elwis.de.

La nécessaire modification du module précédent "Avis à la navigation intérieure" pour aboutir au nouveau module a été entamée en automne 2004.

Le site internet offre également la possibilité de s'abonner au service ELWIS. Ce service couvrira les avis relatifs à la voie navigable et au trafic, les informations relatives aux hauteurs d'eau et les avis de glace. Ces informations sont diffusées par courriel et SMS ainsi que par courriel comportant en pièce jointe les avis au format XML.

Les autorités compétentes d'autres Etats ainsi que des entreprises privées peuvent y intégrer les informations émanant de leurs propres services.

5.5 Pays-Bas

Les informations statiques et dynamiques relatives aux voies navigables néerlandaises seront disponible auprès d'une source centralisée, le "River Information Services Server" des Pays-Bas. Ceci concerne les informations géographiques (CENs) et les informations actualisées telles que les avis relatifs aux hauteurs d'eau, avis à la batellerie, avis concernant la glace et prévisions météorologiques.

Ces informations peuvent être demandées pour une voie navigable, un trajet, un corridor ou un Etat. Le "RIS Server Netherlands" est pleinement opérationnel depuis mars 2005. L'adresse est la suivante : www.risserver.nl.

Le Centre d'informations pour les voies de navigation intérieure propose des avis à la batellerie, des informations relatives aux hauteurs d'eau et des avis de glace sur la base du standard pour les connexions ftp sécurisées.

Pour ouvrir gratuitement un compte ftp, veuillez adresser votre demande par courriel à l'adresse suivante : infocentrum@riza.rws.minvenw, Service du Centre d'information pour les voies de navigation intérieure du RWS RIZA". L'ouverture d'un compte sera prochainement possible à partir du Serveur RIS.

5.6 République slovaque

Le processus de mise en œuvre des "Avis à la batellerie" a été entamé par la république slovaque au début de l'année 2005 dans le cadre du projet COMPRIS. Actuellement sont développées (analysées) les applications "Avis à la batellerie".

5.7 Suisse

La Suisse procède actuellement à l'évaluation de la mise en œuvre du standard. En raison de sa situation géographique, une concertation avec les Etats voisins est nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année 2005.

Actuellement, les Avis à la batellerie sont accessibles par Internet sur les sites www.portofbasel.ch et www.elwis.de.

Coordonnées des autorités compétentes

Autriche :

Bundesministerium für Verkehr, Innovation und Technologie, Oberste Schifffahrtsbehörde,
Radetzkystrasse 2, 1030 Wien,
Bernd Birkhuber, Tel.: +43 (0)171 1625902, Fax: +43 (0)171 1625999,
E-Mail: bernd.birkhuber@bmvit.gv.at

Belgique :

Flandres :

nv De Scheepvaart, Havenstraat 44, 3500 Hasselt,
ir Johan Torfs, Tel.: +32 496 578511, E-mail: j.torfs@descheepvaart.be

Wallonie :

Ministère de l'Équipement et des Transports, Direction générale des Voies hydrauliques, Direction de
la Coordination, Boulevard du Nord 8, 5000 Namur,
Pascal Moens, Tel.: +32 817 73029, Fax: +32 817 73799, E-mail: pmoens@met.wallonie.be
Gianni Ferrara, Tel.: +32 817 73020, Fax: +32 817 73799, E-mail: gferrara@met.wallonie.be

France :

Voies Navigables de France, 175 rue Ludovic Boutleux, 62400 Béthune,
Virginie Taffin, Tel. : +33 (0)321 632974, Fax : +33 (0)321 632950, E-mail : virginie.taffin@vnf.fr

Allemagne :

Wasser- und Schifffahrtsdirektion Südwest, Fachgruppe Telematik (Binnen), Brucknerstraße 2,
55127 Mainz,
Michael Brunsch, Tel.: +49 (0)613 1979296, Fax.: +49 (0)613 1979155,
E-Mail: m.brunsch@wsd-sw.wsv.de

Pays Bas :

RWS RIZA, Berichtencentrum voor de binnenwateren, Zuiderwagenvlein 2, P.O. Box 17,
8200 AA Lelystad,
Daniël Hoekstra, Tel.: +31 (0)320 298550 or tel.: +31 (0)320 298888, fax: +31 (0)320 298580,
E-mail: d.hoekstra@riza.rws.minvenw.nl et infocentrum@riza.rws.minvenw.nl

République slovaque :

Statna plavebna sprava/State Navigation Administration, Pristavna 10, 821 09 Bratislava 2,
Stefan Chalupka, Tel.: +421 (0)255 567605/123, Fax: +421 (0)255 567604,
E-mail: chalupka@sps.sk

Suisse :

Rheinschifffahrtsdirektion Basel, Hochbergerstrasse 160, 4019 Basel,
Peter Sauter, Tel.: +41 (0)616 314545, Fax: +41 (0)616 314594, E-Mail: p.sauter@portofbasel.ch